INGENIEUR TERRITORIAL
SPECIALITE « URBANISME, AMENAGEMENT ET PAYSAGES »
CONCOURS EXTERNE ET INTERNE
SESSION 2023

COMPTE RENDU DU PRESIDENT DU JURY AU PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA DORDOGNE

I – Les principaux chiffres

	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	TOTAL
Nombre postes ouverts	38	12	50
Nombre de candidats inscrits	190	32	222
Nombre de candidats admis à concourir	139	28	167
Nombre candidats présents épreuve admissibilité	108	8	116
Note la plus haute Rapport	18.25	15	
Note la plus basse Rapport	0	6	
Nombre de candidats ayant obtenu une note inférieure à 5 épreuve Rapport	5	0	5
Moyenne sur l'épreuve Rapport	10.95	10.88	
Note la plus haute épreuve Maths/Physique	/	16.88	
Note la plus basse épreuve Maths/Physique	/	5	
Nombre de candidats ayant obtenu une note inférieure à 5 épreuve Maths/Physique	/	0	0
Moyenne sur l'épreuve Maths/Physique	/	7.88	
Note la plus haute Etude/projet	/	14.13	
Note la plus basse Etude/projet	/	8.75	
Nombre de candidats ayant obtenu une note inférieure à 5 épreuve Etude/projet	/	0	0
Moyenne sur l'épreuve Etude/projet	/	11.24	
Seuil d'admissibilité (moyenne)	9/20	8.85/20	
Nbre de candidats admissibles	77	8	85
Nombre candidats présents épreuve admission	77	8	85
Note la plus haute	18.5	16.5	
Note la plus basse	5	8	
Moyenne sur l'épreuve		12.72	
Seuil d'admission (moyenne générale)		10/20	
Nombre de candidats admis		6	50

II – Répartition des candidats par départements

DEPARTEMENT	DOSSIERS RECUS	ADMIS A CONCOURIR	ADMISSIBLES	ADMIS
06	3	1		
09	2	1	1	1
11	3	3	2	1
12	5	3	2	2
13	2	2	1	1
16	7	7	4	4
17	7	5	3	2
19	6	4	3	2
20	1	1	1	1
23	1	1		
24	10	7	2	
30	5	3	3	2
31	46	36	18	10
32	1	1		
33	44	35	17	11
34	11	8	3	2
36	1			
40	3	1		
43	1	1		
46	3	3	2	1
47	1	1	1	
48	2	2	2	
56	2	2		
64	12	10	4	3
65	2	1		
66	9	6	5	3
68	1	1		
79	1	1		
81	9	6	3	1
86	5	3	1	
87	12	9	7	3
93	1	1		
94	1			
97	2	1		

Remarques générales :

. Concours précédemment organisé par le CDG24 en 2021 ;

. Epreuves facultatives de langue annulées en raison du contexte sanitaire de l'épidémie de Covid-19 ;

. Taux d'absentéisme sur cette opération : concours externe 22,30 % (49,77 % des convoqués), concours interne 71,43 % (73,33 % des convoqués) ;

. Une grande majorité de candidats est originaire de la région Nouvelle Aquitaine et de l'Occitanie ;

III – Présentation des différentes épreuves, évaluation et analyse des résultats

Les épreuves écrites d'admissibilité se sont déroulées le 21 et le 22 juin 2023 :
- A la salle de la Filature de Périgueux ;
- A la Maison des Communes à Marsac-sur-l'Isle.

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées dans les locaux du Centre de Gestion de la Dordogne à Marsac-sur-l'Isle, les 13, 14, 15 et 20 novembre 2023.

La réunion du jury d'admission s'est déroulée le 20 novembre 2023 à la suite des épreuves orales.

A. Les épreuves d'admissibilité (épreuves écrites) : présentation des épreuves et analyse des résultats

Les sujets ont été élaborés par la cellule pédagogique nationale.

Une note comprise entre 0 et 20 a été attribuée pour chaque épreuve. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant (coef 1 pour chaque épreuve).

L'ensemble des copies a fait l'objet d'une double correction.
En raison du nombre important de copies, la correction a été confiée à 12 correcteurs, répartis en 6 binômes.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à cette épreuve entraînait l'élimination du candidat de la liste d'admissibilité.

1- Concours Externe

Cette épreuve consistait en la rédaction à partir de l'analyse d'un dossier remis au candidat, d'une note tenant compte du contexte technique, économique ou juridique lié à ce dossier. Celui-ci porte sur l'une des spécialités choisie par le candidat au moment de son inscription (durée : 5 h ; coef 5).

Les correcteurs soulignent un niveau moyen. Très peu de copies se démarquent des autres.
Les candidats ayant suivi une préparation se distinguent par la rédaction d'un plan très clair.
Les propositions opérationnelles se sont pas abouties en raison d'un défaut de gestion du temps.

2- Concours Interne

Ce concours comportait trois épreuves d'admissibilité.

1ère épreuve : elle consistait en une épreuve écrite de mathématiques appliquées et de physique appliquée (durée : 4 h ; coef 3).

Une épreuve difficile avec un niveau requis jugé très élevé.

2ème épreuve : elle consistait en la rédaction d'une note à partir d'un dossier portant sur la spécialité choisie par le candidat au moment de son inscription (durée : 4 h ; coef 3).

Les correcteurs soulignent un niveau plutôt moyen dans l'ensemble.
Les propositions opérationnelles sont parfois confuses et manquent d'argumentation.
La seconde partie n'est pas aboutie, ce qui crée un déséquilibre dans le rapport.

3ème épreuve : elle consistait en l'établissement d'un projet ou étude portant sur l'une des options, choisie par le candidat lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt (durée : 8 heures ; coef. 7).

Les correcteurs soulignent un manque d'approfondissement des propositions

B. Les épreuves d'admission (épreuves orales) : présentation des épreuves et analyse des résultats

En raison d'un volume important de candidats (77 convoqués), des sous-jurys ont dû être composés.

1- Concours Externe

L'épreuve consistait en un entretien permettant d'apprécier les connaissances et les aptitudes du candidat. Cet entretien consiste, dans un premier temps, en des questions portant sur l'une des options, choisie par le candidat lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. L'entretien vise ensuite à apprécier l'aptitude du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel territorial au sein duquel il est appelé à exercer ainsi que sa capacité à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un ingénieur (durée totale de l'entretien : 40 mins, réparties en 15 à 20 mins pour chacune des deux parties de celui-ci ; coef 5)
Les examinateurs évaluaient, pour chaque candidat, les points suivants :

- ses capacités à valoriser ses compétences, expériences et son parcours de formation ;
- ses aptitudes à se présenter et sa motivation ;
- ses aptitudes à exercer les missions du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;
- ses connaissances de l'environnement territorial et professionnel dans lequel il sera amené à exercer cette profession.

Ils soulignent :

- un manque de projection professionnelle en dehors du poste visé ;
- de très bons techniciens dans leur domaine, mais un manque de vision globale concernant l'environnement territorial et le cadre d'emplois ;
- quelques candidats ne connaissant pas du tout l'environnement territorial ;
- quelques candidats avec un très fort potentiel.

2- Concours Interne

L'épreuve consistait en un entretien portant sur l'expérience professionnelle, les connaissances et les aptitudes du candidat. Cet entretien consiste, dans un premier temps, en des questions portant sur l'une des options, choisie par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. L'entretien vise ensuite

à apprécier sa capacité à analyser son environnement professionnel ainsi que son aptitude à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un ingénieur territorial (durée totale de l'entretien : 40 mins, réparties en 15 à 20 mins pour chacune des deux parties de celui-ci ; coef 5).

Les examinateurs évaluaient, pour chaque candidat, les points suivants :

- ses capacités à valoriser ses compétences, expériences et son parcours de formation ;
- ses aptitudes à se présenter et sa motivation ;
- ses aptitudes à exercer les missions du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;
- ses connaissances de l'environnement territorial et professionnel dans lequel il sera amené à exercer cette profession.

Ils soulignent :

- un bon niveau général des candidats. Une bonne préparation et une motivation évidente ;
- des profils très spécialisés dans leur domaine professionnel ;
- un manque de perspective en dehors du poste occupé pour certains ;
- un manque de recul sur l'environnement territorial.

Ils relèvent un niveau globalement meilleur pour les épreuves d'admission que pour ls épreuves d'admissibilité. Ils regrettent le manque de curiosité concernant l'environnement territorial dans lequel ses candidats seront amenés à évoluer et le manque d'ouverture pour l'éventail des emplois susceptibles d'être occupés par un ingénieur territorial. Les candidats sont souvent inscrits dans la spécialité par défaut, aucune spécialité n'étant proposée dans leur domaine d'activité.

Le présent compte rendu et les listes d'admission seront transmis à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Dordogne, afin d'établir la liste d'aptitude au grade d'ingénieur territorial.

Fait à Marsac-sur-l'Isle,
Le 20 novembre 2023.

Le Président du jury.